



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au
Règlement (CE) No.
453/2010

Löser BKP

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit Aucun(e).

Synonymes Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la
préparation Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Collano Adhesives AG
Eichenstrasse 12
CH-6203 Sempach Station
Tel. +41 41 469 92 75
Fax +41 41 469 91 12
www.collano.com
sdb@collano.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence +41 41 469 92 75 (Mo - Fr 8:00 - 17:00 MEZ/CET)
(+41 44 251 51 51 Tox Center)

Date de révision 07.05.2015

Version 2 (Version précédente: 1)

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP)

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2, H361
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2, H373
Danger par aspiration, Catégorie 1, H304
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Effets narcotiques, Catégorie 3, H336
Liquides inflammables, Catégorie 2, H225
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F; R11
Xi; R38
Repr. Cat. 3; R63
Xn; R65
R67
Xn; R48/20
N; R51/53

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Mentions de danger

Danger
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
P210b: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

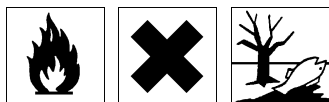
Conseil supplémentaire

Aucun(e).

Identificateur de produit selon SGH

toluene, No.-CAS 108-88-3, No.-CE 203-625-9
butanone; ethyl methyl ketone, No.-CAS 78-93-3, No.-CE 201-159-0
Hydrocarbonds, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclics, No.-CAS ---, No.-CE 927-510-4, No REACH 01-2119475515-33
Hydrocarbon, C6, isoalcanes, <5% n-hexane, No.-CAS 64742-49-0, No.-CE 931-254-9, No REACH 01-2119484651-34

Étiquetage conformément à la Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE



F - Facilement inflammable.
Xn - Nocif.
N - Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s) de risque

R11: Facilement inflammable.
R38: Irritant pour la peau.
R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) de sécurité

S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S24: Éviter le contact avec la peau.
S38: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S53: Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.
S62: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
S7/9: Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
S36/37: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

toluene, No.-CAS 108-88-3, No.-CE 203-625-9
butanone; ethyl methyl ketone, No.-CAS 78-93-3, No.-CE 201-159-0
Hydrocarbonds, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclics, No.-CAS ---, No.-CE 927-510-4, No REACH 01-2119475515-33
Hydrocarbon, C6, isoalcanes, <5% n-hexane, No.-CAS 64742-49-0, No.-CE 931-254-9, No REACH 01-2119484651-34

2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

mélange de solvants

Composants		Classification CLP	Classification DSD/DPD	Identificateur de produit
toluene	< 50%	Repr. 2 H361 (d), Asp. Tox. 1 H304, STOT RE 2 H373, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	F,Xn; R-11-38-48/20-63-65-67	No.-CAS: 108-88-3 No.-CE: 203-625-9 No.-Index: 601-021-00-3
butanone; ethyl methyl ketone	< 20%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225, EUH066	F,Xi; R-11-36-66-67	No.-CAS: 78-93-3 No.-CE: 201-159-0 No.-Index: 606-002-00-3
Hydrocarbonds, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclics	< 25%	Skin Irrit. 2 H315, Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 2 H411, Flam. Liq. 2 H225	F,Xn,N; R-11-38-65-67-51/53	No.-CAS: --- No.-CE: 927-510-4 No REACH: 01-2119475515-33
Hydrocarbon, C6, isoalcanes, <5% n-hexane	< 20%	Skin Irrit. 2 H315, Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 2 H411, Flam. Liq. 2 H225	F,Xn,N; R-11-38-65-67-51/53	No.-CAS: 64742-49-0 No.-CE: 931-254-9 No REACH: 01-2119484651-34

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses	Aucun(e) à notre connaissance.
------------------------------	--------------------------------

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Consulter un médecin après toute exposition importante. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Enlever les verres de contact Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Enlever les verres de contact Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si conscient, rincer la bouche à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.
---	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Aucun(e) à notre connaissance.
---	--------------------------------

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2).
---------------------------------------	---

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit.
--	--------------------------

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie, il peut se former CO, CO2.
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.
--	--

Méthodes particulières d'intervention	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, il peut se former acide sulfurique.
--	---

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle .
Conseils pour les secouristes	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Si possible, arrêtez le flot sans prendre de risque. Contenez le produit versé. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Collecter dans des récipients appropriés pour élimination. Éponger le condensat avec un matériau absorbant inerte et le collecter dans un récipient à déchets ventilé pour son élimination. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Placer le récipient toujours en position verticale. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
Toluene (CAS 108-88-3)	
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	50 ppm TWA [MAK] 190 mg/m ³ TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	200 ppm STEL [KZW] 760 mg/m ³ STEL [KZW]
Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)	600 µg/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter: Toluol 2 g/g creatinine Medium: urine Time: end of shift, and after several shifts (for long-term exposures) Parameter: Hippuric acid (N, X) 0.5 mg/L Medium: urine Time: end of shift, and after several shifts (for long-term exposures) Parameter: o-Cresol (Q)
EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - Löser BKP	50 ppm TWA 192 mg/m ³ TWA

TWAs	
EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELS	100 ppm STEL 384 mg/m3 STEL
Austria - Occupational Exposure Limits - STELS - (MAK-KZWs)	100 ppm STEL [KZW] (4 X 15 min) 380 mg/m3 STEL [KZW] (4 X 15 min)
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	50 ppm TWA [TMW] 190 mg/m3 TWA [TMW]
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)	50 ppm TWA MAK 190 mg/m3 TWA MAK
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)	200 ppm Peak 760 mg/m3 Peak
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	50 ppm TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 4) 190 mg/m3 TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 4)
Methyl ethyl ketone (CAS 78-93-3)	
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	200 ppm TWA [MAK] 590 mg/m3 TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELS - (KZWs)	200 ppm STEL [KZW] 590 mg/m3 STEL [KZW]
Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)	5 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: 2-Butanone
EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	200 ppm TWA 600 mg/m3 TWA
EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELS	300 ppm STEL 900 mg/m3 STEL
Austria - Occupational Exposure Limits - STELS - (MAK-KZWs)	200 ppm STEL [KZW] (4 X 30 min) 590 mg/m3 STEL [KZW] (4 X 30 min)
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	100 ppm TWA [TMW] 295 mg/m3 TWA [TMW]
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)	200 ppm TWA MAK 600 mg/m3 TWA MAK
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)	200 ppm Peak 600 mg/m3 Peak
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	200 ppm TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 1) 600 mg/m3 TWA AGW (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, exposure factor 1)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection des mains

Gants imperméables. Gants résistants aux solvants. Faire attention aux informations des producteurs de gants en ce qui concerne le temps de pénétration et de percement.

Protection des yeux

Éviter le contact avec les yeux. Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps

Tablier et bottes résistants aux solvants.

Risques thermiques

Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Pas de précautions spéciales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	De solvant. Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH:	Pas d'information disponible.
Point/intervalle de fusion:	Donnée non disponible.
Point/intervalle d'ébullition:	~65°C
Point d'éclair:	-26°C

Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Limites d'explosivité:	0.7-11.5 Vol.%
Pression de vapeur:	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible.
Densité relative:	0.78 g/ml
Hydrosolubilité:	partiellement soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	~400°C
Température de décomposition:	Pas d'information disponible.
Viscosité:	Pas d'information disponible.
Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes	Aucun(e)

9.2. Autres informations

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
-------------------------	-------------------------------

10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
---------------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
---	-------------------------------

10.4. Conditions à éviter	Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
----------------------------------	---

10.5. Matières incompatibles	acides et bases fortes et aux moyens oxydants et aldéhydes. Eviter le contact aux certaines polymères qui sont dissolues par le produit.
-------------------------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux	Aux températures élevées des produits dangereux de décomposition peuvent être formés.
--	---

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Toluene (CAS 108-88-3) Dermal LD50 Rabbit = 12000 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat = 12.5 mg/L 4 h(JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 2600 mg/kg (JAPAN_GHS) Methyl ethyl ketone (CAS 78-93-3) Dermal LD50 Rabbit = 5000 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat = 11700 ppm 4 h(JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 2483 mg/kg (JAPAN_GHS) Hydrocarbonds, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclics (CAS ---) Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Hydrocarbon, C6, isoalcanes, <5% n-hexane (CAS 64742-49-0) Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Corrosion/irritation cutanée	Donnée non disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Donnée non disponible.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Peut être nocif à l'environnement.
-----------------------	---

Toluene (CAS 108-88-3)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	96 h LC50 Pimephales promelas: 15.22 - 19.05 mg/L [flow-through] (1 day old) 96 h LC50 Pimephales promelas: 12.6 mg/L [static] 96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: 5.89 - 7.81 mg/L [flow-through] 96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: 14.1 - 17.16 mg/L [static] 96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: 5.8 mg/L [semi-static] 96 h LC50 Lepomis macrochirus: 11.0 - 15.0 mg/L [static] 96 h LC50 Oryzias latipes: 54 mg/L [static] 96 h LC50 Poecilia reticulata: 28.2 mg/L [semi-static] 96 h LC50 Poecilia reticulata: 50.87 - 70.34 mg/L [static]
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	48 h EC50 Daphnia magna: 5.46 - 9.83 mg/L [Static] 48 h EC50 Daphnia magna: 11.5 mg/L
Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	96 h EC50 Pseudokirchneriella subcapitata: >433 mg/L 72 h EC50 Pseudokirchneriella subcapitata: 12.5 mg/L [static]

Methyl ethyl ketone (CAS 78-93-3)

Löser BKP

Version 2

Date d'impression 07.05.2015

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	96 h LC50 Pimephales promelas: 3130 - 3320 mg/L [flow-through]
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	48 h EC50 Daphnia magna: >520 mg/L 48 h EC50 Daphnia magna: 5091 mg/L 48 h EC50 Daphnia magna: 4025 - 6440 mg/L [Static]

Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics (CAS ---)

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Hydrocarbon, C6, isoalkanes, <5% n-hexane (CAS 64742-49-0)

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12.2. Persistance et dégradabilité Partiellement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Ne pas décharger dans l'environnement. Eliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés Les récipients vides doivent être mis à la disposition d'une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination. Ne pas pressuriser, couper, chauffer ou souder des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID Proper shipping name LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (toluene)
No ONU 1993.
Classe 3.
Groupe d'emballage II.
Etiquettes ADR/RID 3+ENV.
Dangereux pour l'environnement: Oui
Code de classement F1.
Risk No. 33.
Quantité limitée 1 L.
Code de tunnel D/E

IMDG Proper shipping name Flammable liquid, n.o.s. (toluene)
No ONU 1993.
Classe 3.
Groupe d'emballage II.
Etiquettes IMDG 3+ENV.
Quantité limitée 1 L.
No EMS F-E, S-E.
Marine Pollutant yes

IATA Proper shipping name Flammable liquid, n.o.s. (toluene)
No ONU 1993.
Classe 3.
Etiquettes IATA 3+ENV.
Groupe d'emballage II.
Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353 (5 L).
Instruction d'emballage (LQ): Y341 (1 L).
Instructions de conditionnement (avion cargo): 364 (60 L).

Navigation fluviale ADN	Proper shipping name FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (toluene) No ONU 1993. Classe 3. Groupe d'emballage II. Etiquettes ADN 3+ENV. Danger ADN 3+CMR.
--------------------------------	--

Autres Informations	Aucun(e).
----------------------------	-----------

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2. Merkblatt BG Chemie: M017 Lösemittel M039 Fruchtschädigungen – Schutz am Arbeitsplatz M050 Umgang mit Gefahrstoffen (für die Beschäftigten) VOC (CH) = 100%
------------------------------------	--

Toluene (CAS 108-88-3)

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs)	2707.2090, 2902.3090
---	----------------------

Switzerland - Chemical Risk Reduction Ordinance - Prohibited and Restricted Substances	Use restricted. See annex 1.12 in the regulations
--	---

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Conditions of Use and Warnings	Keep out of reach of children. To be used by adults only.
---	---

EU - Narcotics (111/2005) - Measures to Discourage Illicit Manufacture	Category 3 Substance
--	----------------------

EU - Narcotics (273/2004) - Drug Precursors - Annex I - Scheduled Substances	Category 3 Substance
--	----------------------

EU - Narcotics (1277/2005) - Implementing Export Requirements - Category 3 - Individual Export Authorizations	Subject to individual export authorization (Afghanistan, Australia, Antigua and Barbuda, Argentina, Benin, Bolivia, Brazil, Canada, Cayman Islands, Chile, Colombia, Costa Rica, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Ethiopia, Ghana, Guatemala, Haiti, Honduras, India, Jordan, Kazakhstan, Lebanon, Madagascar, Malaysia, Maldives, Mexico, Nigeria, Oman, Pakistan, Paraguay, Peru, Philippines, Republic of Moldova, Republic of Korea, Russian Federation, Saudi Arabia, Tajikistan, Turkey, United Arab Emirates, United Republic of Tanzania, Uruguay, Venezuela) Category 3 Substance
---	---

EU - Narcotics (111/2005) - Implementing Export Requirements - Scheduled Substances	
---	--

EU - European Pollutant Release and Transfer Register (E-PRTR) (166/2006) - Threshold Quantities	200 kg/yr TQ (water, as BTEX) 200 kg/yr TQ (land, as BTEX)
--	---

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 48.
--	------------------------------

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
--	---------

Germany - Water Classification (VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes	ID Number 194, hazard class 2 - hazard to waters
---	--

UN (United Nations) - Convention on Illicit Traffic in Narcotics & Psychotropics - Table II Substances	Present
--	---------

UN (United Nations) - Selected Volatile Substances Prone to Abuse	Present
---	---------

UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers - Annex II - Column 1b - Releases to Water	200 kg/yr (as BTEX, Single pollutants are to be reported if the threshold for BTEX (the sum parameter of Benzene, Toluene, Ethyl benzene, Xylene) is exceeded)
UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers - Annex II - Column 1c - Releases to Land	200 kg/yr (as BTEX, Single pollutants are to be reported if the threshold for BTEX (the sum parameter of Benzene, Toluene, Ethyl benzene, Xylene) is exceeded)
UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers - Annex II - Column 2	2000 kg/yr (as BTEX, Single pollutants are to be reported if the threshold for BTEX (the sum parameter of Benzene, Toluene, Ethyl benzene, Xylene) is exceeded)
UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers - Annex II - Column 3	10000 kg/yr
Methyl ethyl ketone (CAS 78-93-3)	
Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs)	2914.1200
EU - Narcotics (273/2004) - Drug Precursors - Annex I - Scheduled Substances	Category 3 Substance
EU - Narcotics (1277/2005) - Implementing Export Requirements - Category 3 - Individual Export Authorizations	Subject to individual export authorization (Afghanistan, Australia, Antigua and Barbuda, Argentina, Benin, Bolivia, Brazil, Canada, Cayman Islands, Chile, Colombia, Costa Rica, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Ethiopia, Ghana, Guatemala, Haiti, Honduras, India, Jordan, Kazakhstan, Lebanon, Madagascar, Malaysia, Maldives, Mexico, Nigeria, Oman, Pakistan, Paraguay, Peru, Philippines, Republic of Moldova, Republic of Korea, Russian Federation, Saudi Arabia, Tajikistan, Turkey, United Arab Emirates, United Republic of Tanzania, Uruguay, Venezuela)
EU - Narcotics (111/2005) - Implementing Export Requirements - Scheduled Substances	Category 3 Substance
EU - Narcotics (111/2005) - Measures to Discourage Illicit Manufacture	Category 3 Substance
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present
Germany - Water Classification (VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes	ID Number 150, hazard class 1 - low hazard to waters
UN (United Nations) - Convention on Illicit Traffic in Narcotics & Psychotropics - Table II Substances	Present
UN (United Nations) - Selected Volatile Substances Prone to Abuse	Present
Naphtha, petroleum, hydrotreated light (CAS 64742-49-0)	
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See item 28.
EU - REACH (1907/2006) - Appendix 2 - Carcinogens: Category 1B (Table 3.1) / Category 2 (Table 3.2)	Present (P)
EU - REACH (1907/2006) - Appendix 4 - Mutagens: Category 1B (Table 3.1) / Category 2 (Table 3.2)	Present (P)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

16. Autres informations

Révision	Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1-16 GHS/CLP.
-----------------	---

Signification des abréviations et acronymes utilisés

Aucun(e).

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R11: Facilement inflammable.
R36: Irritant pour les yeux.
R38: Irritant pour la peau.
R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Mode d'emploi

Uniquement pour utilisation industrielle.

Clause de non-responsabilité

Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.